

# AVIS PUBLIC



## DEMANDE DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 19 juin 2019, à 17h00, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard de Maisonneuve Est, afin de statuer sur une demande de certificat d'autorisation de démolition relative aux bâtiments portant les numéros 2054, 2058 et 2060, rue Fullum.

## PROJET DE REMPLACEMENT

Le projet de réutilisation du sol prévoit la construction d'un immeuble résidentiel de 3<sup>e</sup> étages comprenant 11 logements au total;

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 13 juin 2019, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

a/s de Domenico Zambito, avocat  
Secrétaire d'arrondissement  
Ville de Montréal  
Arrondissement de Ville-Marie  
800, boul. De Maisonneuve Est, 19<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Fait à Montréal, le 3 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement  
Domenico Zambito, avocat